

La pratique d'activités cyclistes au sein du club est subordonnée à la prise de licence UFOLEP ou FFCT Vélo, sous réserve des dispositions appliquées par chacune des fédérations. Celles-ci imposent la présentation d'une attestation certifiant qu'aucune réponse positive n'a été cochée au questionnaire de santé Cerfa n°15699*01.

Dans le cas contraire, la présentation d'un nouveau certificat médical est obligatoire.

Le renouvellement de la licence « cyclo sport » UFOLEP ou FFCT Vélo 2020, entraîne la présentation annuellement d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition.

La licence est renouvelable au 01 septembre 2019 pour les adhérents UFOLEP, et au 01 janvier 2020 pour les adhérents FFCT Vélo. Pour les mineurs, une attestation parentale est obligatoire.

1) Le prix de la licence 2020 est fixé : UFOLEP, 83 € en loisirs et 119 € en cyclo sport.

FFCT Vélo, 72 € pour la garantie « petit braquet » formules balade, rando ou cyclo sport.

2) Lors des sorties, tous les participants sont considérés en excursion personnelle et le « respect du code de la route est impératif » (arrêt obligatoire aux feux rouges et aux Stops, contournement par la droite des ronds-points, etc.).

Le port du casque est obligatoire.

Le port du maillot de la section est souhaité sur les randonnées officielles.

Chaque adhérent doit avoir au minimum une responsabilité civile mais il est fortement conseillé de souscrire une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels auxquels peuvent l'exposer une pratique sportive (loi du 6 juillet 2001).

3) Vous devez respecter vos engagements à l'occasion des randonnées et manifestations diverses.

L'inscription à une manifestation organisée par le CACBO Cyclo ne sera effective qu'après le versement du (ou) des acomptes exigés (30% du prix du séjour estimé). En cas de désistement au-delà de la date « butoir imposée par les prestataires » les acomptes ne seront pas remboursés.

4) La subvention « CACBO Cyclo » ne sera accordée (sur présentation de justificatifs) que sur les sorties sélectionnées par le bureau, pour les licenciés ayant au minimum six mois d'adhésion à la section. Pour 2020, cette subvention est fixée à 20 % du montant des dépenses occasionnées pour ces manifestations, et plafonnée à 100 € par licencié pour la période du 01/08/2019 au 31/07/2020.

5) Les réunions d'information du Club se tiendront pour 2020, salle Jacques BREL Carbon-Blanc, à 20h30, les lundis suivants : 2 mars, 6 avril, 4 mai, 2 juin, 7 septembre, 5 octobre et le 7 décembre.

6) 3 sorties par semaine, Lundi départ à 13 h 30, Mercredi et Samedi, départ à 14 h.

(ATTENTION : les mercredis le déroulement du circuit sera inversé).

Pour des raisons de sécurité, à partir du changement d'heure et jusqu'au 31 mars l'horaire de départ sera 13 h 30 pour les 3 sorties.

Le rassemblement se tiendra salle Jacques BREL, Avenue Vignau Anglade à CARBON BLANC.

7) En raison d'événements exceptionnels, (forte chaleur en été), les sorties pourront s'effectuer le matin (départ salle Jacques BREL à 8 h) les départs à 14 h seront maintenus, pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de sortir le matin.

Le président, J.M. GIRAUDEL